



Droit de visite a mon frère tétraplégique

Par Rosalie

Bonjour,

J'ai un frère tetraplegique de 46 ans, je vis a l'étranger mais j'aimerais lui rendre visite plus souvent au moins 1 fois/an mais ça n'est pas possible puisque je dois obtenir l'accord de mes parents, résultat je lui rends visite que tous les 3 ou 4 ans.

J'ai un an d'écart d'âge avec mon frère et on s'entend bien. On se voit sur skype toutes les 2 semaines environ mais aujourd'hui je le sens totalement sous l'influence de ma mère qui par le passé nous interdisait d'avoir des contacts avec notre demi-soeur (l'aînée de la fratrie), décédée depuis.

Mes parents vivent au domicile de mon frère, mon père est âgé de 75 ans et fait actuellement un "Burn out"

J'aimerais connaître mes droits

Dans l'attente de vos conseils,
En vous remerciant,
Kathy